

CLUB SAINT HUBERT DU NORD

Association loi 1901 – Affiliée à la Société Centrale Canine
Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture – Reconnue d'Utilité Publique



EXPOSITION CANINE TOUTES RACES

avec attribution du **CACS** de la S.C.C

les 31 octobre et 1^{er} novembre 2026

Espace Sculfort – Avenue Jean Jaurès – En intérieur



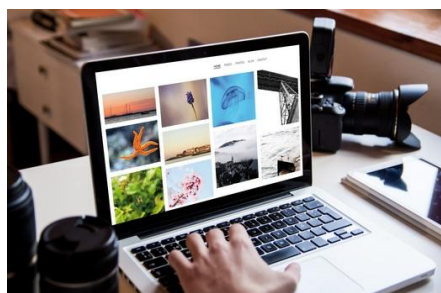
MAUBEUGE

Ring d'honneur :

Baby-Puppy–Jeunes- Vétérans–Couples–Paires- Lots d'Affixe – Lots de reproducteur
Meilleurs de l'exposition (BIS)



Ecard disponible dans la semaine qui précède l'exposition



Pour chaque jour, le nombre de chiens dans le hall étant limité, la clôture des inscriptions pourra intervenir avant la date prévue. Ne tardez pas à faire vos inscriptions et à les valider sur www.cedia.fr

For each day, the number of dogs in the hall may reach the registration limit before the scheduled date. Don't delay in registering and confirming your registration at www.cedia.fr

	Tarifs jusqu'au 30/09/26		Tarifs du 1 au 12/10/26	
	Non membres	Membres CSHN	Non membres	Membres CSHN
1 ^{er} chien	34 €	32 €	40 €	38 €
2 ^{ème} chien	30 €	28 €	36 €	34 €
3 ^{ème} chien	28 €	26 €	32 €	30 €
Autres chiens	28 €	26 €	32 €	30 €
6 chiens au même propriétaire	130 €	126 €	146 €	138 €
Baby – Puppy - Vétéran	28 €	26 €	32 €	30 €
Meute	82 €	80 €	90 €	88 €
Chien supplémentaire meute	28 €	26 €	32 €	30 €
Couple – Paire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Lot d'affixe – Lot reproducteur	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Chien ne concourant pas (<i>inscription obligatoire</i>)	10 €	10 €	10 €	10 €
Accompagnateur	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Jeunes présentateurs	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit

Jeunes présentateurs

Concours officiel (de 10 à 17 ans) :

Inscriptions obligatoires sur Cedia

L'enfant et son chien (les plus jeunes) :

Inscriptions le matin au secrétariat de l'exposition

Juges :

Samedi 31 octobre 2026

Gauthier LEQUAIN

Dimanche 1^{er} novembre 2026

Muriel FROELICH

Food truck et buvette les deux jours

DIMANCHE 1 ^{er} NOVEMBRE 2026			SAMEDI 31 OCTOBRE 2026		
Groupe 1			Groupe 2		
Berger Allemand		Solange ROSER	Dobermann	SPECIALE	Didier BASSET
Berger Australien Kelpie		Solange ROSER	Pinschers - Affenpinscher		Muriel FROELICH
Bouvier Australien		Solange ROSER	Schnauzers		Muriel FROELICH
Bergers Belges		Solange ROSER	Terrier Noir Russe		Patrick DEWAELE
Schipperkes – Berger de Brie		Solange ROSER	Boxer – Bulldog Anglais		Didier BASSET
Berger de Majorque et Portugais		Solange ROSER	Bullmastiff - Mastiff		René FAVRE
Berger Australien		Jean KERFRIDEN	Dogues Allemands		Sylviane TOMPOUSKY
Berger de Beauce		Jean KERFRIDEN	Dogue Argentin		René FAVRE
Berger Américain Miniature		Christine BLUSSEAU	Dogue de Bordeaux		Didier BASSET
Berger de Picardie	SPECIALE	Solange ROSER	Pressa Canario		Didier BASSET
Berger des Pyrénées		René FAVRE	Fila de San Miguel - Tosa		Didier BASSET
Colley Poil long et Court		Solange ROSER	Cymaron Uruguayen		Didier BASSET
Bearded Collie	SPECIALE	Christine BLUSSEAU	Mâtin Espagnol		Didier BASSET
Berger des Shetland		Solange ROSER	Shar Peï		Sylviane TOMPOUSKY
Old English Sheepdog (Bobtail)		René FAVRE	Mâtin de Naples		Didier BASSET
Welsh Corgis		Christine BLUSSEAU	Hovawart – Terre Neuve		Didier BASSET
Lancashire Heeler		René FAVRE	Cane Corso - Landseer		Didier BASSET
Border Collie		Jean KERFRIDEN	Montagne et Mâtin des Pyrénées		Sylviane TOMPOUSKY
Bergers Hongrois		René FAVRE	Rottweiler		Jean KERFRIDEN
Bergers Italiens		René FAVRE	St Bernard – Dogue du Tibet		Didier BASSET
Bergers Hollandais - Schapendoes		Jean-Claude KLEIN	Leonberg	SPECIALE	Didier BASSET
Chien loup de Saarloos		Jean-Claude KLEIN	Sarplaninac – Asie Centrale		Sylviane TOMPOUSKY
Berger Polonais		Solange ROSER	Berger du Caucase		Sylviane TOMPOUSKY
Berger Croate et Roumain		Solange ROSER	Tous les Bouviers Suisses		Didier BASSET
Chien Loup Tchécoslovaque		Jean-Claude KLEIN	Continental Bulldog		Sylviane TOMPOUSKY
Berger de Russie meridionale		Solange ROSER	Reste du Groupe		Didier BASSET
Slovenky Cuvac – Berger Bohème		Solange ROSER	Groupe 3		
Berger Blanc Suisse		Jean KERFRIDEN	Fox Terriers		Muriel FROELICH
Bouvier des Flandres et Ardennes		Solange ROSER	Terriers d'Ecosse		Muriel FROELICH
Reste du Groupe		Solange ROSER	Staffordshire Américain		René FAVRE
Groupe 4			Bull Terriers		Patrick DEWAELE
Tous les Teckels		Muriel FROELICH	Staffordshire Bull Terrier	SPECIALE	Patrick DEWAELE
Groupe 7			Parson et Jack Terriers		Muriel FROELICH
Braque Allemand	SPECIALE	Jean KERFRIDEN	Yorkshire et Biewer		Jean-Claude KLEIN
Drahthaar		Laurence GUILBERT	Airedales et Divers Terriers		Patrick DEWAELE
Griffon Korthals		Laurence GUILBERT	Reste du Groupe		Muriel FROELICH
Braque Saint Germain		Laurence GUILBERT	Groupe 5		
Braque Français		Laurence GUILBERT	Spitz Allemands		Solange ROSER
Braque de Weimar		Yannick MUSERAU	Husky Sibérien		Patrick DEWAELE
Braque d'Auvergne		Laurence GUILBERT	Malamute de l'Alaska		Solange ROSER
Braque du Bourbonnais		Yannick MUSERAU	Chow Chow		Patrick DEWAELE
Braques Hongrois		Jean KERFRIDEN	Akita Américain		Patrick DEWAELE
Braque Italien – Spinone		Yannick MUSERAU	Chiens Thaïlandais		Patrick DEWAELE
Braque Slovaque à Poil Dur		Laurence GUILBERT	Eurasiers		Patrick DEWAELE
Barbu Tchèque		Laurence GUILBERT	Basenji et Podenco Portugais		Patrick DEWAELE
Epagneul Français		Laurence GUILBERT	Pharaon – Cirneco de l'Etna		Solange ROSER
Epagneuls Bretons		Laurence GUILBERT	Chien de Canaan		Solange ROSER
Epagneul Picard – Pont Audemer		Jean KERFRIDEN	Chien de Pérou et Mexicain		Patrick DEWAELE
Epagneul Bleu de Picardie		Jean KERFRIDEN	Chiens Nordiques		Solange ROSER
Epagneuls de Munster - Langhaar	SPECIALE	Laurence GUILBERT	Spitz Asiatiques		Solange ROSER
Pointer – Setter Anglais		Yannick MUSERAU	Laïka de Yakoutie – Reste Groupe		Solange ROSER
Setter Irlandais		Laurence GUILBERT	Groupe 6		
Setter Gordon		Jean KERFRIDEN	Dalmatien – St Hubert		Solange ROSER
Reste du Groupe		Laurence GUILBERT	Rhodesian Ridgeback		René FAVRE
Groupe 9			Beagle – Basset Hound		René FAVRE
Tous les Bichons		René FAVRE	Reste du Groupe		René FAVRE
Petit Chien Lion – Ratier Prague		René FAVRE			
Caniches		Gauthier LEQUAIN			
Carlin – Boston Terrier		Jean-Claude KLEIN	Groupe 8		
Chiens du Tibet		Gauthier LEQUAIN	Retriever du Labrador		Yannick MUSERAU
Chiens Nus Chine – Coton Tuléar		Patrick DEWAELE	Golden et autres retrievers		Yannick MUSERAU
Chihuahua – Griffons Belges		Patrick DEWAELE	Cocker Spaniel		Jean-Claude KLEIN
Cavaliers King Charles	SPECIALE	Bertrand DUMONT	Autres Spaniels		Jean-Claude KLEIN
King Charles Spaniel	SPECIALE	Bertrand DUMONT	Barbet, Chien d'Eau Frison		Jean-Claude KLEIN
Epagneuls Pékinois et Japonais		Patrick DEWAELE	Chiens d'Eau Portugais, Espagnol		Jean-Claude KLEIN
Papillons – Phalènes – Ruuski Toy		Patrick DEWAELE	Lagotto Romagnolo		Yannick MUSERAU
Bouledogues Français – Reste		Patrick DEWAELE	Reste du Groupe		Yannick MUSERAU
Groupe 10					
Lévriers Afghans – Saluki - Barzoï		B. SCHEERENS (B)	ENGAGEMENTS RECOMMANDES SUR LE SITE www.cedia.fr		
Irish Wolfhound - Deerhound		B. SCHEERENS (B)			
Whippet		Bertrand DUMONT			
Magyar Agar – Chart Polski		B. SCHEERENS (B)			
Petit Lévrier Italien Reste groupe		B. SCHEERENS (B)			

L'exposition se tiendra à Espace Sculfort – Avenue Jean Jaurès – Maubeuge

ARRIVEE ET JUGEMENT :

L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 7h30. Les chiens seront convoqués à un horaire précis, il n'est donc pas nécessaire d'être présent dès 7h30. Les jugements commenceront à 9h00. Il faut être arrivé au plus tard 45 minutes avant l'heure des jugements. Les catalogues réservés seront à retirer à l'entrée sur présentation de la carte d'exposant. Aucun accusé de réception ne sera envoyé. La carte d'exposant seront envoyées par mail ou par courrier dans les 10 jours qui précèdent l'exposition.

LOGEMENT : Exposition sans cages Prévoir vos cages et box personnels – Vastes zones réservées
ENTREE ET SORTIE DES CHIENS : Les chiens non classés seront autorisés à sortir après les jugements sur présentation de leur carton de qualificatif. Aucune sortie ne sera autorisée avant **17h30** pour les autres.

TOILETTAGE : Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit d'utiliser une potence pour tenir le chien sur la table de toilette.

AFFICHAGE : Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse de l'élevage et le numéro de téléphone de l'élevage. Toute distribution de prospectus, non autorisée par les organisateurs, est interdite dans l'enceinte de l'exposition. Il est interdit de faire signer une pétition quel que soit son objet sans l'accord du président du CSHN.

OURELLES COUPEES : Les chiens nés, en France ou à l'étranger, après le 28 août 2008 dont les oreilles sont coupées sont interdits de concours en France

SERVICE VETERINAIRE : Le service vétérinaire sera assuré par un docteur vétérinaire qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition

La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION : En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendante de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS : Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception : de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines. Sont admis à l'exposition tous les chiens, même ceux sans pedigree, de races reconnues figurant aux classifications établies par la S.C.C. et la F.C.I. Les chiens de 1^{ère} catégorie ne sont pas admis.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements (le nombre de participants par jour étant limité, la date de clôture pourra être avancée),
- les engagements «au poteau» le jour de l'exposition sauf les omissions ou erreurs d'information,
- toutes modifications aux inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe Lot d'Elevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1^{er} chien est indiqué catalogue compris (voir feuille d'engagement). Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut pas se présenter. L'accusé de réception devra être présenté à l'entrée.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRES (la date de référence pour les âges / classe est la veille de l'ouverture de l'exposition)

CLASSE INTERMEDIAIRE : Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois (comptés la veille de l'ouverture de l'exposition). Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe Ouverte et la classe Travail.

CLASSE OUVERTE : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour d'ouverture de l'exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe Travail.

CLASSE TRAVAIL : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'exposition (conditions au dos de la feuille d'engagement) et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail délivrée par la SCC. La récompense doit être obtenue avant la date de clôture de l'exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe Ouverte.

CLASSE CHAMPION : Réserve exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des pays membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. (joindre la copie des titres), âgés de 15 mois au jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements de la manifestation.

CLASSE JEUNE : Pour les chiens âgés de 9 à 18 mois (comptés au jour de l'ouverture de l'exposition). Cette classe donne droit à l'attribution du qualificatif Excellent et du CACJ ou du CACIBV.

CLASSE VETERAN : Pour les chiens de 8 ans et plus. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS. Les chiens peuvent obtenir les qualificatifs Excellent, Très Bon, Bon, Assez Bon, Insuffisant et les 4 premiers sont classés s'ils ont obtenu le qualificatif nécessaire. Ils peuvent obtenir le CACV ou le CACIBV

CLASSE PUPPY : Pour les chiens âgés de 6 à 9 mois.

CLASSE BABY : Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois

Ces deux classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Champion, Jeune, Puppy, Baby, Vétéran.

Lot d'AFFIXE : Classe pouvant être constituée sur place. Pour au moins 3 et au plus 5 chiens de même race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Inscriptions avant 14h00 au secrétariat de l'exposition.

Classe Reproducteur : Classe pouvant être constituée sur place. Pour un sujet mâle ou femelle accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré. Inscriptions avant 14h00 au secrétariat de l'exposition.

COUPLE : Pour deux chiens de même race et variété, de sexes différents, déjà engagés dans une classe individuelle, appartenant au même propriétaire.

PAIRE : Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, appartenant au même propriétaire.

MEUTE :

Chiens courants : Pour six chiens courants minimum, de même race, sans distinction de sexe et appartenant au même propriétaire dont 3 chiens minimum doivent être engagés en classe Travail.

Teckels et Terriers : Pour les six Terriers ou les six Teckels, le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS : La clôture des engagements est fixée au **09/10/26** date de réception du courrier et au **12/10//26 par Internet**. Tout engagement parvenant après la date de clôture (date de réception) sera refusé et remboursé. Les engagements dont le règlement ne sera pas effectué avant la date de clôture ne seront pas pris en considération et retournés. Aucun règlement ne sera accepté le jour de l'exposition. Le nombre de chiens étant limité à 2000 chaque jour, la clôture pourra éventuellement intervenir avant la date si le nombre maximum était atteint. Les exposants étrangers peuvent effectuer un virement sur notre compte bancaire et envoyer l'inscription par courrier : **IBAN FR76 1670 6050 2250 3465 7700 519 – Code Bank AGRIFRPP867**

REFUS ou EXCLUSIONS :

- Des engagements. La société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans en préciser le motif, et les rembourser même après les avoir acceptés.
- Des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition)
 - ceux refusés par le service vétérinaire ;
 - ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés ;
 - ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée de l'exposition est formellement interdite.
 - ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

Les engagements dans les cas a) et b) ne sont pas remboursés.

JUGEMENTS : Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring, fonctionnaires qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un juge (qualifié ou stagiaire) ou expert-confirmateur de la race. Un juge défaillant peut être remplacé par tout juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens y compris les confirmations. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs ne seront pas jugés. Les chiens absents, au moment du jugement, ne seront classés par la suite. Le juge a la faculté de l'examiner et d'attribuer un qualificatif officiel sans les classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall. Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

EXCELLENT : Qualificatif attribué à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race - présenté en parfaite condition - réalisant un ensemble harmonieux et équilibré ayant « de la classe » et une brillante allure. La supériorité de ses qualités devra dominer ses petites imperfections tout en conservant les caractéristiques de son sexe.

TRES BON : Qualificatif attribué à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions - en bonne condition physique. Il lui sera toléré quelques défauts véniels. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON : Qualificatif attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas importants.

SUFFISANT : Qualificatif attribué à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition physique.

DISQUALIFIE : Qualificatif pour un chien ne remplissant pas les critères de confirmation.

Dans chaque classe, sauf les classes Puppy, les quatre meilleurs chiens seront primés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement.

Le 1^{er} prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRES BON. **Les chiens qualifiés BON ou ASSEZ BON ne pourront prétendre à un classement.**

Les meutes sont jugées suivant l'échelle des points adoptée par la S.C.C., et le décompte des points doit être effectué, soit dans le ring du juge, soit dans un ring préparatoire au ring d'honneur.

C.A.C.S. : Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} Excellent en classe Intermédiaire, ou en classe Ouverte ou en classe Travail, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel. Cette récompense n'accompagne pas automatiquement la première place. Les juges font des propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origine reconnu. Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées. Les CACS ne sont valables qu'après leur homologation par la SCC. La RCACS peut être convertie en CACS si le chien proposé pour le CACS :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines ;
- s'il a déjà le titre de Champion National de Conformité au Standard.

RECLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulés par écrit, dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution d'un montant équivalent à trois fois les frais de participation du premier chien qui restera acquise à la société si, après examen, elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS : Pourront être exclus, temporairement ou définitivement, des expositions et concours organisés par le Club Saint Hubert du Nord, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur,
- ceux qui auront fait une fausse déclaration,
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci,
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres du CSHN ou des vétérinaires de service,
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre,
- ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

RESPONSABILITE : La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers, qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement, dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement. Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugées par le comité de l'exposition (voir paragraphe Réclamations).

AGE MINIMUM POUR LA CONFIRMATION

1 ^{er} Groupe			
Bergers Allemands - Bergers de Brie – Bouvier des Flandres			15 mois
Reste du Groupe			12 mois
2 ^{ème} Groupe			
Rottweiler, Doberman, Schnauzer Géant, Dogue Allemand, Dogue de Bordeaux, Mastiff, Hovawart, - Cane Corso			
Bullmastiff, Montagne des Pyrénées, St Bernard, Terre Neuve, Léonberg, Landseer, Mâtin de Naples, Dogue du Tibet, Mâtin des Pyrénées, Grand Bouvier Suisses, Bouvier Bernois			15 mois
Reste du Groupe			12 mois
3 ^{ème} Groupe (Terriers) sauf Staffordshire Terrier Américain (15 mois)			12 mois
4 ^{ème} Groupe (Teckels)			15 mois
5 ^{ème} Groupe		Tout le Groupe sauf races ci-dessous	12 mois
Chien de Canaan, Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Ibicenco, Portugais			15 mois
Samoyède, Esquimaud du Groenland, Akita Inu			15 mois
6 ^{ème} et 7 ^{ème} Groupe sauf Rhodesian Ridgeback (15 mois)			12 mois
8 ^{ème} Groupe			
Retrievers	15 mois	Reste du Groupe	12 mois
9 ^{ème} Groupe			
Epagneuls Pékinois et Japonais	10 mois -	Reste du Groupe	12 mois
10 ^{ème} Groupe			
Whippet, Petit Lévrier Italien	12 mois -	Reste du Groupe	15 mois

Club Saint Hubert du Nord

Exposition Canine Nationale

MAUBEUGE

les 31 octobre et 1^{er} novembre 2026

Demande d'engagement – Meldeschein – Entry Form

Race – Rasse – Breed :

Sexe – Geschlecht – Sex : Couleur – Farbe – Colour : Poids – Gewicht – Weight :

Taille – Grösse – Size : Nature du Poil – Haar – Hair : Oreilles Coupées : OUI - NON

Nom du chien – Name des Hundes – Name of the Dog :

N° au Livre d'Origines – Zuchtbuch Nr – Registration number : (avec indication de ce livre – Mention of origine book)

Date de naissance – Geburtsdatum – Birth date :/...../...../ N° Identification :

Nom du père – Name des vaters – Name of the sire :

Nom de la mère – Name der Mutter – Name of the dam :

Nom du Producteur – Name des Züchters – Breeder's name :

Adhérent du CSHN : OUI – NON

NOM du Présentateur (si différent du propriétaire) :

(N° d'adhérent :

Handler name (if he is not the owner)

Nom du propriétaire – Name des Eigentümers – Owner's name :

Adresse – Address :

Code Postal : Ville :

Pays : Téléphone : E-mail :

Classe dans laquelle le chien est engagé – Class into which the dog is entered

Intermédiaire 15 – 24 mois, monate, months	Ouverte - Open Minimum 15 mois – No dog under 15 months	Travail Working Class Minimum 15 mois No dog under 15 months	Champion Minimum 15 mois – No dog under 15 months	Jeune Jugend – Junior 9 à 18 mois – monate - months
BABY 4 à 6 mois, monate, months	PUPPY 6 à 9 mois, monate, months	Vétérans à partir de 8 ans	Meute Lauhundmeuten – Packs	PAIRE
COUPLE	Chien ne concourant pas No compet dog	Classe Elevage	Lot d'Affixe	Confirmation gratuite si le chien est exposé OUI - NON

MODE DE PAIEMENT

1 – CHEQUE BANCAIRE ou POSTAL à l'ordre du CSHN

2 – VIREMENT BANCAIRE

(IBAN : sur demande)

Joindre OBLIGATOIREMENT une copie du virement

Nbre de chiens : _____

Somme – Überwiesener – Amount :

Envoyer votre inscription et votre paiement

CSHN – CAC de Maubeuge

9 Avenue de la République

59111 - LIEU-SAINT-AMAND (France)

☎ 07 86 13 82 71 ou 09 65 14 99 74 ou 06 89 37 48 39

Je déclare accepter sans restriction ni réserve les obligations qui résultent pour moi du présent engagement et qui figurent au verso de cette même feuille.

Ich erkläre hiermit, ohne Einschränkung den aus dieser Anmeldung sich ergebenden Verpflichtungen, die auf der Rückseite dieses Formulars wiedergegeben sind, nachzukommen.

I declare I accept without any restriction nor reserve the obligations of the present entry which appear overleaf.

Si mon chien est désigné "Meilleur de sa race" dans l'une des différentes classes, je m'engage à ce qu'il soit présent sur le ring d'honneur. Si mon chien est désigné « Meilleur de son groupe », je m'engage à ce qu'il soit présent à la fin de l'exposition afin qu'il puisse concourir lors de la désignation du Meilleur chien de l'exposition.

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant sur cet engagement. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la société organisatrice de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même de mon propre fait.

Le – Datum – Date :

Signature du propriétaire

Unterschrift des Eigentümers

Owner's signature

Renseignements à fournir pour les classes TRAVAIL - CHAMPION - NE CONCOURANT PAS

Joindre la photocopie de l'autorisation d'inscription en classe travail
ou la copie du diplôme de Champion

Chien de défense

Date et lieu où le chien a obtenu :

- soit un R.C.I. 1 ou I.P.O. 1,
- soit un brevet de mondioring,
- soit pistage F.C.I. 1,
- soit un test international de sauvetage,
- soit le brevet de chien de défense,
- soit un brevet en campagne,
- soit un brevet pistage.

Chien d'Arrêt Britanniques et Continentaux :

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un TRES BON ou le Brevet International de Chasse
Pratique BICP 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie.

Chiens Courants

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un BREVET DE CHASSE

Spaniels

Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB

Barbets

Date et lieu où le chien a obtenu un Brevet de Travail à l'Eau 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie

Terriers

Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points

Teckels

Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^{ème} prix. Ou 47
points ou un 3^{ème} prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre.

Chien d'Elan Norvégien

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chiens de rouge, chien de rouge
forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

Chiens Nordiques de Traineau

Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1

Lévriers

Justifier de deux Excellents en ENC ou PVL avec 2 pistes ou 2 juges différents

CLASSE CHAMPION

Date d'homologation du titre de Champion National ou de Champion International (joindre une copie des
justificatifs)

NE CONCOURANT PAS (Feuille d'inscription obligatoire)

Pour les chiens inscrits titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu
par la FCI, et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces
chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge ni confirmé.

**Vous devez donc remplir une feuille de demande d'inscription pour un chien engagé
en classe Ne concourant pas.**

PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Avis aux exposants résidant en France

Le Ministère de l'Agriculture (Direction des Services Vétérinaires) exige, pour les chiens provenant d'un
département infecté de rage ou reconnu indemne depuis moins d'un an, un certificat de vaccination
antirabique libellé sur l'un des imprimés officiels enregistrés par le CERFA. La validité d'un certificat
début : en cas de primo-vaccination : un mois après la date de délivrance, la date de fin de validité doit
être portée sur le certificat ; en cas de vaccination de rappel : le jour même de la vaccination. La date de
fin de validité doit être portée sur le certificat.

Le contrôle des certificats et l'examen sanitaire des animaux présentés sont assurés par un vétérinaire
désigné par le Directeur des Services Vétérinaires du département. Ce vétérinaire peut refuser l'admission
des animaux pour non conformité aux conditions sanitaires.

Les animaux présentés doivent être en parfait état de santé. L'origine de chacun devra pouvoir être justifiée
à tout moment.

Si, dans certains départements autres que celui qui est atteint par la rage (départements qui sont alors, pour
simplifier, qualifiés de), une prime est attribuée par l'Etat à toute personne apportant la preuve de la
destruction d'une renarde, c'est pour tenter de diminuer la densité de la population vulpine dans ces
territoires et éviter leur envahissement par l'enzootie rabique. Il n'en reste pas moins que les carnivores
domestiques qui y sont hébergés sont seulement soumis aux dispositions réglementaires applicables dans
les départements indemnes, notamment à l'article 213 du Code Rural, en ce qui concerne les animaux
errants.

Avis aux exposants résidant à l'étranger

Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français
avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la
présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du
pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse
ont été effectués depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué
depuis moins d'un an.

**Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite
à parvo-virus et la toux du chenil.**

**Entrée formellement interdite dans l'enceinte de l'exposition aux chiens
non inscrits, non engagés.**

A noter... A noter... A noter... A noter...

Entrée et sortie des chiens : Les chiens devront être arrivés 45 minutes avant l'heure
prévue pour le jugement de la race (horaires envoyés dans la semaine qui précède la
manifestation). Les chiens non classés pourront quitter l'exposition à l'issue des
jugements.

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant au verso. J'accepte d'une façon
absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et
dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la
Société organisatrice de toute responsabilité du fait d'accident (blessures, morsures, vol,
maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même de
mon propre fait. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma
connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et
m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de
cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer
les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon
exclusion de toute manifestation patronnée par la SCC.

**Si mon chien est désigné « Meilleur de sa race » dans l'une des différentes classes, je
m'engage à ce qu'il soit présent sur le ring d'honneur le même jour.
Si mon chien est désigné « Meilleur du Groupe » (adulte), je m'engage à ce qu'il soit
présent à la fin de l'exposition afin de concourir pour le titre de « Meilleur Chien de
l'Exposition ».**

Signature – Unterschrift*



ROYAL CANIN ®/MD